



Hôpital privé

Médipôle
de Savoie

Livret d'Accueil d'hospitalisation



ACCUEIL : 04 79 26 80 80

ANESTHÉSISTE : 04 79 26 81 81

URGENCES : 04 79 26 82 82

<https://www.medipole-de-savoie.fr>



Vous trouverez dans ce document
toutes les informations utiles
pour votre prise en charge d'hospitalisation

VOTRE SEJOUR

- Le Médipôle de Savoie..... p 2
- L'anesthésie..... p 3
- Le jeune préopératoire..... p 5
- Informations Bons de transport p 5
- La lutte contre les maladies infectieuses :
préparation cutanée Preopératoire..... p 6
- Notre politique contre les infections
nosocomiales..... p 7
- Contrat d'engagement contre la douleur..... p 7
- Votre traitement habituel et votre
hospitalisation..... p 7
- Le guide pratique pour votre séjour..... p 8
- Votre sortie..... p 10



INFORMATIONS DIVERSES

- L'informatique et libertés..... p 10
- Vos droits p 11
- La charte du patient hospitalisé..... p 13
- Vos devoirs..... p 14
- Notre engagement qualité..... p 15
- Le questionnaire de satisfaction..... p 16
- Liste des praticiens..... p 17



Prise de rendez-vous de consultation et paiement en ligne

Le Médipôle de Savoie a mis en place un système simple et sûr de **prise de rendez-vous en ligne en accès direct** et de **paiement** par son site internet www.medipole-de-savoie.fr

Grace à cette organisation, vous pouvez prendre rendez-vous avec un **anesthésiste**, un **chirurgien orthopédiste du membre supérieur** ou un **chirurgien urologue** sans passer par le secrétariat concerné. **N'hésitez pas à l'utiliser !**



Le jour de votre entrée

A l'entrée du Médipôle, deux bornes vous permettront de récupérer un ticket de passage distribué en fonction de votre hospitalisation (ambulatoire – hospitalisation).

Une hôtesse des admissions vous appellera en fonction de votre numéro (repérer le bandeau lumineux au-dessus des box) et vous orientera vers le service d'hospitalisation concerné. Une personne de l'équipe soignante vous installera et vous posera un bracelet d'identitovigilance autour d'un poignet. A vous de vérifier les informations dès la pose du bracelet.

⇒ Si vous ne souhaitez pas que votre présence dans l'établissement soit divulguée (appel téléphonique...), vous devrez le signaler lors de votre admission. Le nécessaire sera fait pour respecter la confidentialité de votre séjour.

⇒ Vous pouvez être installé temporairement dans un lit d'accueil et intégrer la chambre, qui vous sera affectée pour votre séjour, dès la sortie du bloc opératoire. Vos effets personnels seront conditionnés et acheminés dans votre chambre.

Documents indispensables pour votre intervention, à ramener le jour de l'admission :

- ☐ Carte de groupe sanguin,
- ☐ Clichés : radiographies, scanner, IRM, ...,
- ☐ Résultats biologiques récents,
- ☐ Ordonnances de traitement en cours,
- ☐ Compte-rendu de consultations spécialisées (E.C.G., Doppler, ...).





Le Médipôle de Savoie EN QUELQUES CHIFFRES

130 praticiens dont plus de 60 chirurgiens, 19 médecins anesthésistes-réanimateurs, 4 onco-hématologues, 8 urgentistes
15 salles opératoires, 270 lits d'hospitalisation
450 salariés, 150 collaborateurs salariés des médecins
1 médecin soins palliatifs, 1 médecin SSR gériatrie, 1 médecin pour le service de médecine, 1 médecin SSR réadaptation
1 laboratoire de biologie de 480m², 1 service d'imagerie (Scanner, IRM, radio...), 1 service d'urgence ouvert 24h/24
28 000 interventions chirurgicales par an dont 16 000 en ambulatoire
6 500 séances de chimiothérapie par an, 10 lit de médecine palliatifs
50 cabinets de consultations regroupant différentes spécialités chirurgicales et médicales.

Nos activités

CHIRURGIE

- Ambulatoire de spécialité
- Générale et Cancérologique
- Gynécologique
- Orthopédique du Membre Inférieur
- Orthopédique du Membre Supérieur
- O.R.L. (Oto-Rhino-Laryngologie) et Cervico-faciale
- Ophtalmologique
- Du Rachis
- Réparatrice et Esthétique
- Stomatologique
- Urologique
- Vasculaire
- Viscérale et Digestive

REEDUCATION

- Soins de Suite et de Réadaptation (S.S.R.) polyvalent
- Rééducation fonctionnelle - Kinésithérapie

URGENCES

- Pôle ouvert 24 H/24 h - 7 jours/7

CANCEROLOGIE

- Chimiothérapie
- Oncologie / Hématologie
- Médecine Soins de support et Palliatifs

ENDOSCOPIE

- Endoscopie, ORL, Gynéco
- Urologique
- Bronchique
- Digestive, des voies biliaires et pancréatiques - Echoendoscopie

EXPLORATIONS FONCTIONNELLES

- Epreuve d'effort cardiologique
- Endocrinologie
- Médecine du sport CM
- Orthésiste du membre supérieur CM
- Neurologie / Polysomnographie

SURVEILLANCE CONTINUE

Nos partenaires

IMAGERIE / RADIOLOGIE

Radiologie, échographie, mammographie
04 79 26 83 83

LABORATOIRE DE BIOLOGIE

04 79 26 84 84

POLE OPHTALMOLOGIQUE

04 79 26 82 26

- Angio laser
- Laser excimer (Myopie - Presbytie-Hypermétropie - Astigmatisme)

Ce document est destiné à vous informer sur l'anesthésie. Nous vous demandons de le lire attentivement, afin de pouvoir donner votre accord à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le Médecin-Anesthésiste-Réanimateur. Vous pouvez également poser à ce médecin des questions sur cette procédure. Pour les questions relatives à l'acte qui motive l'anesthésie, il appartient de répondre au spécialiste qui réalisera cet acte.

1 - Qu'est-ce que l'Anesthésie ?

- L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical (endoscopie, radiologie...), en supprimant ou en atténuant la douleur pendant et après l'intervention, dans des conditions optimales de sécurité.
- La consultation d'anesthésie est effectuée par un médecin anesthésiste-réanimateur. Au cours de cette consultation et de la visite pré-anesthésique, vous serez informé(e) des différentes techniques d'anesthésie possibles et adaptées à votre cas. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles à votre information. A cette occasion, vous pourrez être amené(e) à exprimer vos préférences.
- Il existe deux grands types d'anesthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie locorégionale.
 - 1. L'anesthésie générale** est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments, et/ou par la respiration de vapeurs anesthésiques.
 - 2. L'anesthésie locorégionale** permet de n'endormir que la partie de votre corps concernée par l'opération. Son principe est de bloquer les nerfs de cette région, en injectant à leur proximité un produit anesthésique local. Dans certains cas, il est possible de prolonger l'insensibilisation plusieurs jours après l'opération en injectant ce produit dans un cathéter placé à proximité des nerfs.
 - ⇒ **La rachianesthésie et l'anesthésie péridurale** sont deux formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité des nerfs qui sortent de la moelle épinière.
 - ⇒ Une anesthésie générale peut être associée soit de principe, soit devenir nécessaire en cas d'insuffisance ou d'échec de l'anesthésie locorégionale.
- Toute anesthésie, générale ou locorégionale, réalisée pour un acte non urgent, **nécessite une consultation** d'anesthésie plusieurs jours à l'avance (minimum 48h avant, maximum 1 mois avant) et une visite pré-anesthésique la veille de l'intervention et le jour-même si votre état de santé le justifie.
- Le choix du type d'anesthésie sera prévu en fonction de l'acte opératoire, de votre état de santé et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits. Le médecin qui pratiquera l'anesthésie ne sera pas forcément celui que vous aurez vu en consultation.

2 - Comment serez-vous surveillé(e) pendant l'Anesthésie et à votre réveil ?

- L'anesthésie, quel que soit son type, se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. En fin d'intervention, **vous serez surveillé(e) de manière continue** dans une salle de surveillance post-interventionnelle.
- Durant l'anesthésie et votre passage en salle de surveillance post-interventionnelle, vous serez pris(e) en charge par une équipe de professionnels, placée sous **la responsabilité médicale d'un médecin anesthésiste-réanimateur**.

3 - Quels sont les risques de l'Anesthésie ?

- Tout acte médical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque.
- Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil, permettent de dépister rapidement la survenue d'anomalies et de les traiter. Aussi, les complications graves de l'anesthésie, qu'elles soient cardiaques, respiratoires, neurologiques, allergiques ou infectieuses, sont devenues très rares.
- En dehors des complications graves, l'anesthésie et la chirurgie sont parfois suivies d'événements désagréables.

4 - Quels sont les inconvénients et les risques propres à l'Anesthésie Générale ?

- **Des nausées et des vomissements** peuvent survenir au réveil. **Une rougeur douloureuse** au niveau de la veine dans laquelle les produits ont été injectés peut s'observer.
- L'introduction d'un tube dans la trachée (intubation) ou dans la gorge (masque laryngé), pour assurer la respiration pendant l'anesthésie, peut provoquer **des maux de gorge** ou **un enrouement** après l'intervention.
- **Des traumatismes dentaires** sont également possibles. C'est pourquoi il **est important de signaler toute prothèse** ou **toute fragilité dentaire particulière**.
- La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peut provoquer **un engourdissement** ou, **exceptionnellement, la paralysie d'un bras ou d'une jambe**.
- Après anesthésie générale, **des souvenirs de la période opératoire peuvent subsister**.
- **Des troubles de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration** peuvent survenir dans les heures qui suivent l'anesthésie.
- Tous les symptômes précédemment cités sont habituellement passagers et **leur persistance doit vous inciter à consulter**.
- Les accidents liés au passage du contenu gastrique dans les poumons sont graves mais très rares surtout **si les consignes de jeûne sont bien respectées**.
- Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont **extrêmement rares**.

5 - Quels sont les inconvénients et les risques propres aux Anesthésies Locorégionales ?

- Toute anesthésie locorégionale **peut s'avérer incomplète** et nécessite un complément d'anesthésie, voire une anesthésie générale. **Cela justifie les mêmes consignes de jeun** que pour une anesthésie générale.
- Il existe des risques spécifiques à l'anesthésie péri médullaire (rachianesthésie, anesthésie péridurale). Une répétition de la ponction peut être nécessaire en cas de difficulté. **Une difficulté à uriner** peut nécessiter la pose temporaire d'une sonde urinaire. **Des maux de tête** peuvent survenir et nécessiter parfois un repos de plusieurs jours ou/et un traitement spécifique. Très rarement, on peut **observer une baisse passagère de l'audition, ou un trouble de la vision**. Des **douleurs au niveau du point de ponction**, dans le dos, sont également possibles.
- Il existe des risques spécifiques aux autres anesthésies locorégionales. Ainsi, au cours de l'anesthésie de l'œil, des complications, **telles une diplopie (le fait de voir double) ou plus rarement une plaie oculaire**, peuvent survenir. Des séquelles, passagères ou définitives, **telles une baisse ou une perte de la vision**, peuvent en résulter. Au cours de certaines anesthésies du membre supérieur ou du thorax, **des complications respiratoires sont possibles**.
- En fonction des médicaments associés, **des nausées, des vomissements, des démangeaisons, des troubles passagers de la mémoire ou une baisse de la faculté de concentration** peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.
- Toutes les techniques d'anesthésie locorégionales peuvent donner lieu à des complications graves mais rares : **paralysies et/ou insensibilités plus ou moins étendues, temporaires ou permanentes, accident cardiovasculaires, convulsions, blessure d'un organe proche**.
- Les complications graves liées à l'anesthésie générale ou à l'anesthésie locorégionale ne sont pas les mêmes, mais au final, aucune technique ne paraît plus risquée qu'une autre. **Chacune de ces techniques a des avantages et des inconvénients spécifiques**.

Jeûne préopératoire avant une anesthésie (quel que soit le type d'anesthésie)

Après accord du médecin anesthésiste que vous rencontrez lors de la consultation pré-anesthésie, le jour de votre intervention vous avez le droit de :

Manger Jusqu'à 6h avant votre admission

Une collation légère type : pain, biscotte, confiture, produit laitier, soupe



Boire Jusqu'à 3h avant votre admission

Des liquides clairs (eau, sirops, thé ou café sans lait (avec ou sans sucre))



Fumer Il vous est interdit de fumer 6h avant votre admission

Cigarette, cigarette électronique, cigare, pipe...



Il est fortement recommandé d'arrêter de fumer le plus longtemps possible avant une intervention.

Fumer et risques pour l'anesthésie :

- Augmente le risque de complications respiratoires.
- Augmente le risque d'infection pulmonaire après l'intervention.

Fumer et risques pour la chirurgie :

- Augmente le risque de mauvaise cicatrisation osseuse, musculaire et cutanée.

Informations Bons de Transport

Selon les dispositions de la Sécurité Sociale relatifs aux bons de transport (Décret n°2011-258 du 10 mars 2011 et arrêté du 01 avril 2011) :

Pour les consultations chirurgicales ou anesthésiques et lors de la sortie d'hospitalisation, la prise en charge du transport médicalisé n'est acceptée que si une incapacité est avérée.

L'application de la nouvelle mesure **met fin à la prise en charge systématique des transports pour les patients même en ALD** (Affection Longue Durée) lorsque leur mobilité ne le justifie pas.



Lutte contre le risque infectieux : Préparation cutanée Pré Opératoire



Pour diminuer les risques d'infections et éliminer le maximum de micro-organismes présents sur la peau, il vous est demandé **d'effectuer une préparation cutanée rigoureuse** avant toute intervention chirurgicale ou endoscopique.

Pour ce faire, **vous devez prendre une douche et effectuer un shampoing la veille** de votre passage au bloc opératoire.

Le jour de l'intervention il faut **renouveler la douche** avec le produit antiseptique déjà choisi, suivre la même méthode mais il n'est pas nécessaire de refaire un shampoing.

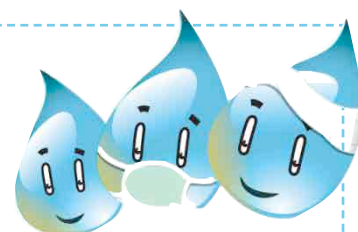
- Si vous êtes hospitalisé la veille, cette préparation sera réalisée dans le service,
- Si vous êtes opéré en ambulatoire ou hospitalisé le matin, cette préparation devra être faite à votre domicile.

Enlever tous les bijoux : alliances, colliers, bagues, piercing, boucles d'oreilles...

Retirer le maquillage : fards, rouge à lèvres, vernis...

Enlever : lunettes, lentilles, appareils dentaires, appareils auditifs.

Ne pas appliquer de : crème hydratante, déodorant, parfum ...



La dépilation est déconseillée par le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), cependant si votre chirurgien la préconise, elle doit être faite avec une tondeuse. **L'utilisation du rasoir est interdite !**

Insister+++

Cheveux
Cou
Aisselles

Nombril
Régions anogénitale,
Inguinale

-Retirer le vernis à
ongle des mains et
des pieds.

-Retirer les faux
ongles.

-Retirer les boucles
d'oreilles et les
piercings.



Douche et shampoing impératifs

Avec du savon antiseptique que
je demande à la pharmacie.

- Faire mousser le savon
antiseptique
- Bien rincer
- Sécher avec une serviette propre.

Le CLIN* de la Clinique préconise:

La BETADINE SCRUB ® sauf
si allergie : HIBISCRUB ®

Info pratique : Malgré la couleur orange de certains savons antiseptiques, ils ne colorent ni la peau, ni les cheveux ! Ils deviennent blancs lors de la friction.

Notre politique contre les infections Nosocomiales

Le Médipôle de Savoie est classé en A pour la lutte contre les infections nosocomiales grâce au CLIN et à l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), qui met en place et assure le respect des règles d'hygiène.

Ses membres sont :

Dr DELPEUCH : vice-président du CLIN et suppléant de la responsable EOH (médecin hygiéniste et bactériologiste)
M^{me} GIROUD : responsable EOH (infirmière hygiéniste)
M^{me} GACHET : pharmacien hygiéniste
M^{me} POULAIN : cadre adjointe du bloc opératoire-IBODE
M^{me} ORTOLLAND : ingénieur biomédical

Contrat d'engagement pour lutter contre la douleur

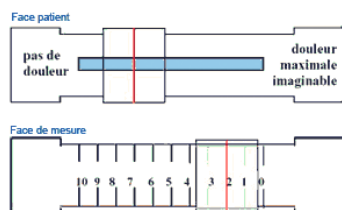
Une équipe pluridisciplinaire compose le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) avec une équipe opérationnelle douleur qui se déplace au sein des unités de soins.

Elle intervient de manière transversale sur demande des équipes médicales et/ou paramédicales pour conseil et soutien face à des situations cliniques complexes. L'objectif de cette équipe est la mise en place d'une stratégie d'amélioration de la prise en charge de la douleur.

Les équipes médicales et soignantes du Médipôle de Savoie s'engagent à prendre en charge votre douleur. Vous avez mal ou peur d'avoir mal, il est nécessaire **d'Evaluer et de Soulager** votre douleur.

Evaluer

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur, il est donc possible d'en mesurer l'intensité en notant votre douleur sur une échelle de 0 à 10 via une règlette.



Soulager

Selon l'évaluation de votre douleur, des antalgiques, (médicaments qui soulagent la douleur) pourront vous être administrés.

Les douleurs même sévères, peuvent être traitées de différentes façons :

- Par des traitements médicamenteux (antalgiques, anti-inflammatoires ou morphiniques),
- Par des méthodes non médicamenteuses (relaxation, massages, soutien psychologique, ou hypnose...).

Votre traitement habituel et votre hospitalisation

Avant votre hospitalisation : Lors de la consultation de pré-anesthésie, **venez avec vos ordonnances les plus récentes** et signalez au médecin anesthésiste tous les médicaments que vous prenez.

La veille de votre hospitalisation : **Préparez votre ordonnance la plus récente, ainsi que 48h de votre traitement personnel** dans le cas où vos médicaments ne seraient pas immédiatement disponibles à la clinique. N'apportez pas de médicaments déconditionnés car ils ne sont plus identifiables d'où un risque d'erreur.

A votre admission dans l'unité de soins : **Remettez votre ordonnance et vos médicaments à l'infirmière dès votre accueil.** En effet, pendant votre séjour, l'équipe médicale et soignante a en charge la globalité de votre traitement : elle vérifie les interactions médicamenteuses éventuelles, elle prépare les doses à administrer et vérifie que vous avez bien bénéficié de la totalité de votre traitement.



Durant toute votre hospitalisation, vous restez sous la responsabilité de votre chirurgien.

L'équipe d'anesthésie se relaie à différents niveaux (consultation, visite pré-anesthésique la veille de votre intervention, bloc opératoire, service de soins continus et service de soins conventionnels) pour **assurer la continuité et la coordination de votre prise en charge médicale durant tout votre séjour.**

Suite à votre intervention ou votre hospitalisation en médecine, votre état de santé peut nécessiter un **séjour en soins de suite et réadaptation (SSR)**. **L'indication est posée par le praticien avant même l'intervention chirurgicale. Il ne s'agit pas d'un droit mais d'une prescription thérapeutique en lien avec votre état de santé, sur des critères précis** (médicaux, autonomie, absence d'entourage, critère géographique).

Seul le médecin responsable de l'unité de rééducation peut valider votre séjour.



Les différents personnels sont identifiés par leur prénom et leur fonction sur leur blouse.

Accompagnants

Si votre état de santé le justifie, ou en cas d'hospitalisation d'un enfant, un seul membre de la famille pourra être autorisé à rester en hôpital accompagnant en chambre seule tout en respectant les règles d'hygiène.

Interdictions

- Il est **rigoureusement interdit** d'apporter des boissons, de l'alcool ou de la nourriture dans l'établissement.
- Pour des raisons évidentes d'hygiène, **les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.**
- **Les plantes en pot sont interdites.** Les fleurs coupées sont interdites aux Soins Continus et sont à limiter dans les autres secteurs d'hospitalisation.

Objets de valeur dans l'établissement

Vous ne devez conserver aucun objets de valeur, des sommes d'argent importantes, chéquier ou carte bancaire.

L'établissement ne sera pas tenu responsable des pertes ou vols durant le séjour.

En cas d'impossibilité, vous pouvez solliciter le dépôt d'objets ou de valeurs auprès du responsable du service. Il vous sera délivré un reçu.

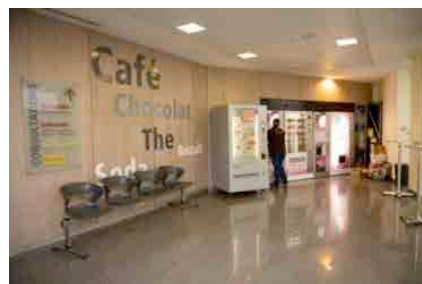
Effets personnels

L'établissement ne fournit aucun nécessaire de toilette.

Prévoyez vos effets personnels :

- Trousse de toilette complète (savon, dentifrice et brosse à dents, shampooing, boîte pour dentier ...),
- Serviettes de toilette et gants en quantité suffisante,
- Pyjama, sous-vêtements, robe de chambre....

Les lunettes, les prothèses auditives, capillaires dentaires sont sous votre responsabilité. Des boîtes à usage unique sont à votre disposition pour les prothèses auditives et dentaires lors du passage au bloc.



Parking

Le Médipôle de Savoie décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Veillez à ne laisser aucun objet de convoitise apparent.

Guide pratique pour votre séjour



Repas

Ils sont établis en **fonction de votre état de santé** et préparés avec soin. Les repas sont servis aux heures suivantes :

Petit déjeuner : 7h30

Déjeuner : 11h45

Dîner : 18h45



Salon des familles du service de médecine

Sécurité incendie

Nous vous demandons de **suivre les consignes de sécurité** affichées dans les couloirs et les chambres et consulter le plan d'évacuation affiché à chaque niveau.

Internet / Télévision

Un accès internet est à votre disposition sur demande lors de votre admission pour 2€ / jour.

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur couleur avec télécommande, recevant la TNT. La facturation se fait pour la durée du séjour sur la base d'un tarif journalier.

Tabac / Vapotage

Par correction envers les personnes hospitalisées, et pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de respecter impérativement l'interdiction de fumer dans l'établissement. Des cendriers sont à votre disposition à chaque entrée.

Le non-respect des modalités peut entraîner :

- Au plan technique : l'annulation d'une intervention
- Au plan responsabilité : la mise en œuvre d'une amende.

Visites « Libres »

sauf avis médical contraire

Les horaires pour les visites sont :

→ En hospitalisation : de 11h00 à 21h00

→ En Surveillance Continue : de 15h00 à 19h00
(2 personnes maximum / patient)

Les visites doivent respecter les consignes d'hygiène et de sécurité (utilisation du gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie de la chambre)

Pour le respect des patients, merci de limiter les visiteurs. Les portes du hall sont fermées à 21 H 00.

Téléphone

Toutes les chambres sont équipées de lignes directes. Vous pouvez donc appeler sans passer par le standard ; un numéro privé vous sera attribué lors de votre admission. Pour le confort des patients, **il est souhaitable de limiter les appels après 21h00.**

Le jour de votre départ, la ligne sera coupée à partir de 10h00.

En raison du risque d'interférence avec les dispositifs médicaux, nous vous demandons de **limiter l'usage des téléphones portables dans l'établissement.**

Les photographies et les films sont interdits au sein de l'établissement.



La date de votre sortie est **décidée par le praticien qui vous a pris en charge**.

Les patients doivent prévoir et organiser leur sortie pour 10h, le matin.

Tous les documents médicaux (radiographies, examens de laboratoire, ordonnances, arrêt de travail, etc.), ainsi que vos médicaments personnels donnés à l'entrée, vous seront **remis lors de votre sortie par l'infirmière du service ou par le secrétariat du chirurgien**. Merci de vérifier le contenu.

Vous aurez à régler les frais non pris en charge par la Sécurité Sociale, votre mutuelle ou votre assurance :

- Chambre particulière,
- Forfait hospitalier,
- Téléphone, Internet, Télévision,
- Lit et/ou petit déjeuner accompagnant,
- Dépassement d'honoraires si tel est le cas, pour les chirurgiens et anesthésistes autorisés ou ayant choisi le Secteur II honoraires libres,
- Si vous êtes assuré social, sans mutuelle complémentaire (ou limitativement dans le cadre de votre contrat) : les tickets modérateurs et dépassements divers.

Ces formalités s'effectueront au moment de votre départ, au service Sortie dans le hall d'entrée. Un reçu/facture vous sera remis et une facture détaillée vous sera envoyée.




Informatique et libertés

Le Médipôle de Savoie s'engage dans le respect des règles de protection des données personnelles conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016.

Toutes les informations recueillies lors de votre séjour à la clinique sont enregistrées dans notre système d'information sécurisé pour assurer la constitution de votre dossier médical. A cet effet, lors de votre admission au sein du Médipôle, vous serez invité à remplir le formulaire « Clause d'autorisation de collecte et de traitement de données à caractère personnel », afin que nous puissions procéder à votre prise en charge.

Ces données sont destinées **aux professionnels de santé de la clinique qui interviennent pour assurer la qualité et la continuité de votre prise en charge médicale, ainsi qu'aux professionnels habilités à traiter les informations nécessaires à la facturation et au remboursement de vos soins au sein de la clinique par les organismes d'assurance maladie obligatoires et complémentaires**.

Le recueil des informations à caractère personnel lors de votre admission est une formalité nécessaire pour être pris en charge afin de garantir la sécurité de votre séjour et des soins personnalisés de qualité,

ainsi que le financement de vos prestations par les organismes d'assurance maladie et complémentaire. Une éventuelle opposition entraînerait ipso facto une impossibilité de vous accueillir et d'assurer cette prise en charge.

Ces informations à caractère personnel seront conservées avec vos données de santé au sein de votre dossier patient sécurisé, **dans le respect de la réglementation en vigueur issue du Code de la Santé Publique, et notamment de l'article R 1112-7 qui pose le principe d'une obligation de conservation des données de santé pendant au moins 20 ans à compter de votre dernier passage dans notre établissement.**

Conformément aux dispositions du **Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016**, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données personnelles recueillies par la clinique pour votre séjour et faire procéder à toute rectification, effacement, limitation ou opposition de traitement, ou exercer votre droit à la portabilité de vos données, en contactant **le DPO par mail: dpo@medipole-de-savoie.fr**, dans le cadre des limites et obligations assumées par l'établissement fixées par le code de la santé publique.



Vos Droits

Votre séjour dans notre établissement implique le respect des libertés individuelles, de la confidentialité et du secret médical

Selon les articles R 1112-91 à R 1112-94 :

La CDU (Commission Des Usagers) a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. De plus, elle recommande à l'établissement des mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients et de leurs proches.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, **vous pouvez exprimer oralement à l'encadrement de soins de votre unité ou par écrit vos griefs à la Direction de l'établissement.**

Le directeur est le responsable des relations avec les usagers. Il veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Il fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU, un représentant des usagers, qui pourra vous recevoir, vous et votre famille éventuellement.

Enfin, si les réponses apportées par la Direction ne vous ont pas satisfait, vous pourrez vous adresser à la **Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (CRCI)** ou engager un recours au **Tribunal de Grande Instance (TGI)**.

Membres de la CDU

Président et Médecin médiateur :

Docteur VOIRIN, chirurgien,

Médecin médiateur suppléant :

Docteur YILDIZ, médecin anesthésiste – réanimateur,

Vice-président :

Mr PESENTI, Directeur et responsable des relations avec les usagers,

Médiateur non médecin :

M^{me} LESELLIER, Directrice des soins,

Médiateur non médecin suppléant :

M^{me} RULLIER, IDE référente dossier médical,

Secrétaire CDU :

M^{me} CINQUIN-PERY, assistante qualité.



Représentants des usagers

- M^{me} COLLET, Association Génération Mouvement Fédération de Savoie
- M^{me} DUMOULIN, Association JALMALV (Jusqu'à La Mort Accompanyer La Vie)
- M^{me} GODE, Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques
- M^{me} WATRIN, Association Génération Mouvement Fédération de Savoie

Il vous est possible d'accéder à votre dossier médical

Il peut vous être communiqué soit directement sur **demande écrite** à la Direction accompagnée **d'une copie de votre carte d'identité**, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisirez librement. Vous pouvez également le consulter sur place, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

La communication des documents ne pourra s'effectuer **avant un délai minimum de 48 heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les 8 jours**. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, **cette consultation est gratuite**. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour.



Ce que dit la loi



« ART. R. 1112-91. - Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

« ART. R. 1112-92. - L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine.

« Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis.

« ART. R. 1112-93. - Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, le rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

« ART. R. 1112-94. - Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.

« Au vu de ce compte-rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier.

« Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission. »

VOS DIRECTIVES ANTICIPEES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « Directives Anticipées » afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi le cas où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. * Code de la Santé Publique : Article L1111-4, L.1111-11, L. 1111-13, R. 1111-17 à R. 1111-20, R. 1112-2 et R. 4127-7)

Quel est le poids de vos directives anticipées dans la décision médicale ? Si vous avez rédigé des directives, le médecin doit en prendre connaissance. Elles constituent un document essentiel pour la prise de décision médicale, car elles témoignent de votre volonté. **Leur contenu est prioritaire sur tout autre**

avis non médical, y compris celui de la personne de confiance. Si vous le souhaitez, le médecin les appliquera, totalement ou partiellement, en fonction des circonstances, de la situation ou de l'évolution des connaissances médicales.

ASSOCIATION INTERVENANTE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

• Jusqu'À La Mort Accompanyer La Vie (JALMALV) :

Les bénévoles de JALMALV sont présents le mercredi après-midi. Ils sont à votre écoute et vous accompagnent dans la maladie.

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Nous vous rappelons que vous avez des **Droits** mais aussi des **Devoirs**... Vous allez côtoyer d'autres patients et des professionnels de santé. Il est indispensable que ce séjour soit le plus agréable possible, pour cela vous devez avoir une attitude qui rendra la vie commune aussi agréable que possible : Respect, Politesse, Convivialité, Solidarité...

1 Les Règles de **RESPECT**

- Usez avec discrétion des appareils de radio, téléviseur, baladeur, portable...
- Evitez les conversations trop bruyantes,
- Evitez les visites en groupe (pas plus de deux de personnes par chambre),
- Respectez les mesures d'hygiène et les consignes de sécurité,

2 Les Règles de **SAVOIR VIVRE**

- Ne laissez aucun objet apparent dans votre chambre ; l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration,
- Ne détériorez pas les locaux, ni le matériel mis à votre disposition,
- Soyez ponctuel lorsque vous avez un rendez-vous pour une consultation et lors de votre admission,
- Soyez courtois avec les autres patients, les visiteurs, les personnels.

3 Les Règles d'**HYGIÈNE**

- Les règles d'hygiène revêtent une importance particulière.
- Une Hygiène corporelle satisfaisante pour vous et votre entourage est nécessaire (Prendre une douche par jour, se laver les mains au savon en sortant des toilettes, utiliser le gel hydro alcoolique, veiller à une bonne hygiène bucco-dentaire...).



4 Les règles de **SÉCURITÉ**

Pour la sécurité de tous il est interdit :

- De fumer dans l'établissement, (Décret n°2006-1386 du 15 Novembre interdit et réprime l'usage du tabac dans les lieux affectés à l'usage collectif),
- D'apporter ou se faire apporter de la nourriture, boissons, boissons alcoolisées,
- D'introduire des animaux dans l'établissement.



Dans le contexte actuel, nous demandons aux patients et à leurs accompagnants de ne pas laisser vos sacs sans surveillance en dehors de la chambre, dans l'établissement.

Si vous constatez quelque chose d'anormal (Sac ou carton abandonné, des Comportements suspects), veuillez prévenir l'équipe soignante ou les professionnels de l'accueil.

Nous sommes tous concernés pour assurer notre sécurité.

Notre engagement qualité



Une référence de qualité et de sécurité

Le Médipôle de Savoie a passé avec succès sa visite de certification en 2016, classé A pour 6 ans, meilleure note du département.

La Haute Autorité de Santé a prononcé la certification de l'établissement dans son rapport final de mai 2017 disponible sur le site internet : <http://www.has-sante.fr>

Dans le hall d'accueil, un panneau réservé au public délivre une information de synthèse : Scores et indicateurs qualité / infections nosocomiales / Classements.



Les soins de support

Une infirmière de coordination de parcours de soins complexes, une esthéticienne, une diététicienne, une psychologue, une assistante sociale, une hypnothérapeute ... sont présentes dans l'établissement. Elles interviennent en fonction des pathologies. Pour les rencontrer, se renseigner auprès du personnel.

Notre politique qualité et gestion des risques



Le Médipôle de Savoie met en œuvre un programme de gestion et de prévention des risques visant à améliorer la sécurité des patients et des professionnels.

Elle participe également aux actions de préventions nationales.

Différents membres du personnel et des praticiens de l'établissement remplissent des fonctions de vigilance : matériovigilance, pharmacovigilance, hémovigilance, identitovigilance, infectiovigilance.

Sécurité transfusionnelle et hémovigilance

Le Médipôle de Savoie dispose de moyens permettant de limiter au maximum la prescription de transfusion sanguine. Les règles légales en matière de sécurité transfusionnelle sont appliquées.

L'établissement travaille en étroite collaboration avec l'EFS (l'Etablissement Français du Sang) de Chambéry.

Un correspondant d'hémovigilance rassemble et diffuse les informations des établissements de référence, et anime les réunions du Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (CSTH).



Instances et Comités

Au sein du Médipôle de Savoie, 20 instances participent à la vie de la Clinique.

Elles sont composées de praticiens, de professionnels soignants et non soignants et de représentants des usagers, motivés par une thématique ou par la volonté de faire évoluer la structure ou la prise en charge du patient, en apportant leur contribution de savoir-faire.

Elles travaillent pour fournir des avis éclairés, réfléchis et documentés afin que leurs propositions et leurs actions, validées par la Direction, améliorent constamment la sécurité et la prise en charge des Patients.

Leurs avis sont déterminants dans l'élaboration et dans la mise en œuvre du projet d'établissement, et dans l'évolution de celui-ci.



Questionnaire de satisfaction

Vous pouvez remettre ce questionnaire le jour de votre départ au bureau des sorties ou à l'accueil, ou le cas échéant, le renvoyer par courrier. Il sera systématiquement transmis à la direction et au service qualité afin d'améliorer les conditions d'hospitalisation.

Les synthèses des questionnaires de satisfaction sont affichées dans le hall d'accueil du Médipôle de Savoie.

Nous vous remercions de votre participation.

NOM : (facultatif)

Prénom :

Chambre n°

Séjour du **au**

Comment évaluez-vous ?

0 = Insatisfait 1 = Peu satisfait 2 = Satisfait 3 = Très satisfait 4 = Excellent

Etes-vous satisfait :

0 1 2 3 4

- de l'accueil ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- de votre prise en charge par l'équipe médicale et soignante ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- de la prise en charge de votre douleur ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- des explications données à vos questions ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- du respect de vos droits (intimité, confidentialité...) ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- de l'hôtellerie (chambres, locaux...) ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- de la restauration ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- du délai d'attente ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4
- des informations concernant votre sortie ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

DEGRE DE SATISFACTION GLOBALE DE VOTRE SEJOUR

(Note globale / 10) = /10

0 = Non

1 = Peut être

2 = Probablement

3 = Certainement

0

1

2

3

- Globalement, recommanderiez-vous l'établissement ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
- Pour une autre hospitalisation ou intervention reviendriez-vous ? ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

Motif de votre hospitalisation :

Praticien :

Hospitalisation : Ambulatoire ☐ Chirurgie ☐ Médecine ☐ SSR ☐

Age : de 1 à 29 ans ☐ de 30 à 59 ans ☐ + de 60 ans ☐

Remarques / suggestions :

.....
.....
.....
.....

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

LISTE DES PRATICIENS DU MEDIPOLE DE SAVOIE

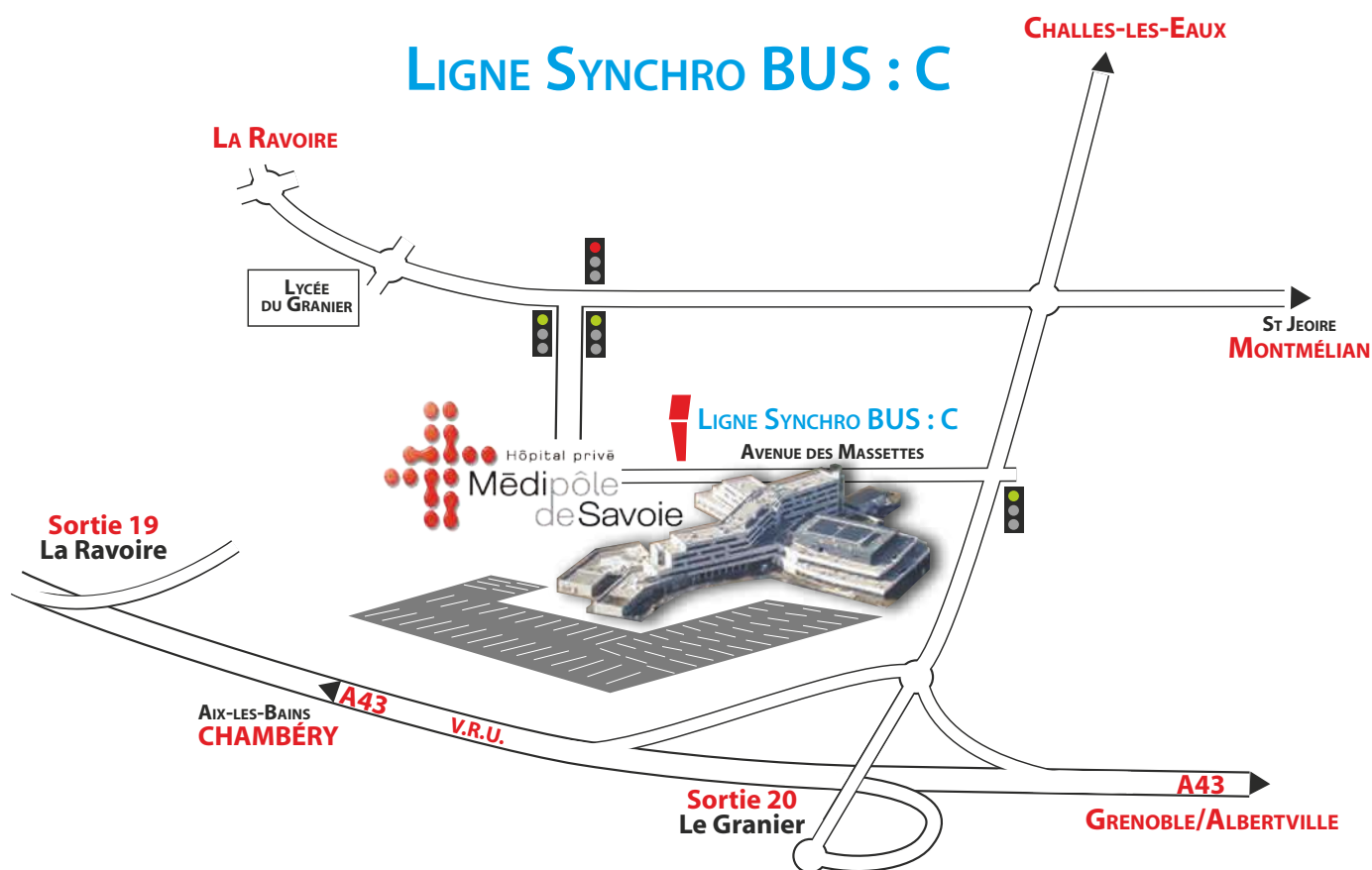
CHIRURGIE

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE MEMBRE INFERIEUR	
. Dr BOVIER LAPIERRE Philippe	04 79 26 81 14
. Dr BRANFAUX Marc	04 79 26 81 11
. Dr BUISSON Laurent	04 79 26 81 12
. Dr ESTOUR Gilles	04 79 26 81 17
. Dr MORIN Vincent	04 79 26 81 18
. Dr PINAROLI Alban	04 79 26 81 15
. Dr FAVRE Eric	04 79 68 95 44
. Dr VERJUX Thierry	06 62 22 95 55
CHIRURGIE DE LA MAIN ET ORTHOPEDIQUE DU MEMBRE SUPERIEUR	
. Dr BENASSAYAG Mickaël	09 70 71 09 71
. Dr DEBUS Gautier	
. Dr MESQUIDA Virginie	
. Dr DEMOURGUES Philippe	
. Dr PRADEL Philippe	
. Dr DE SORAS Xavier	
MEDECINS DU SPORT	
. Dr DESCOMBE Fabrice / Dr EXARTIER Marlène / Dr REDON Caroline	09 70 71 09 71
. Dr ROOSE Corentin	04 79 68 95 44
CHIRURGIE DIGESTIVE	
. Dr BOZIO Guillaume	04 79 26 81 57
. Dr CHOLIN Nicolas	04 79 26 81 58
. Dr MAYLIN Vincent	04 79 26 81 56
. Dr RUER Vincent	04 79 26 81 56
GASTRO-ENTEROLOGIE	
. Dr AUROUX Jean / Dr BALAS Maria / Dr CORDIER Laurent /	04 79 26 81 46
. Dr WAGON Dominique	
. Dr CERVEAU Francois / Dr ROQUES Bertrand	04 79 26 81 36
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE	
. Dr BOILEAU Laurent / Dr TARDIF THEULIER Sophie	04 79 26 80 88
. Dr HEDDE Audrey / Dr NIKOLITCH Georges	04 79 26 80 89
OPHTALMOLOGIE	
. Dr COSOFRET Despina / Dr LAFONTAINE Pierre Olivier / Dr LESOIN Antoine *	04 79 69 42 98
. Dr MAY Alexander / Dr MUSSON Cécile	
. Dr PELLAT Bernard *	04 79 75 10 02
. Dr CHAPPELET Marc / Dr GAVARD Olivier / Dr LACHARME Tiffany *	04 79 75 02 75
. Dr ZERDAB Yvan	
CHIRURGIE ORL	
. Dr CALLOC'H Frédéric *	04 79 61 57 69
. Dr CHAUVET Edouard	04 79 26 84 96
. Dr NAVAS Jean-François *	04 79 33 52 03
. Dr PORRET Cédric *	04 79 61 57 69
CHIRURGIE MAXILLO FACIAL	
. Dr JULIEN SAINT AMAND Marc	04 79 26 80 96
CHIRURGIE PLASTIQUE et RECONSTRUCTRICE	
. Dr DELGOVE Laurent / Dr GROSIDIER Antoine *	04 79 85 63 96
STOMATOLOGIE	
. Dr ALLEGRE Pierre *	04 79 75 00 06
. Dr BAYET Bernard *	04 79 96 22 30
. Dr CALVELLI Bruno *	04 79 62 08 28
. Dr CHENET Patrick *	04 79 85 37 08
CHIRURGIE UROLOGIQUE	
. Dr FRANCOIS Marie / Dr MOIROUD Franck / Dr POISSON Jean François	04 79 26 81 66
. Dr TARDIEU Arnaud	04 79 26 81 67
. Dr VERINE Jean-Luc	04 79 26 81 68
CHIRURGIE VASCULAIRE	
. Dr DE LAMBERT Albéric / Dr PENILLON Sébastien / Dr VOIRIN Laurent	04 79 26 80 46

AUTRES SPECIALITES

ANESTHESIE - REANIMATION		04 79 26 81 81
. Dr ATOUI Alexandre	. Dr DOUSSON Didier	. Dr RINGOT Emmanuel
. Dr CANTAN Renaud	. Dr DURAND Christine	. Dr ROGER Frédéric
. Dr CHAFFARD Antoine	. Dr GOURLE Céline	. Dr SAUNIER Laurent
. Dr CORBONNOIS Gilles	. Dr JANDARD Céline	. Dr SIMONEAU Sophie
. Dr CREPIN Sandrine	. Dr LEFORT Stéphanie	. Dr YILDIZ Cihan
. Dr DEBOUIT Jean-Marc	. Dr MONGENOT Frédéric	
. Dr DOUPEUX Luc	. Dr POUPARD Marc	
ALLERGOLOGIE		
. Dr JACQUIER Jean Pierre *		04 79 96 30 07
ANGIOLOGIE		
. Dr BRUNENGO Marc / Dr TOURVIELLE Isabelle		04 79 26 80 16
CARDIOLOGIE		
. Dr BELLEMIN Jean-Philippe		04 79 26 80 56
. Dr BEL Véronique		04 79 26 80 55
. Dr CRESSENS Jean-Pierre / Dr FAVET Pierre		04 79 26 80 66
DIABETOLOGIE / ENDOCRINOLOGIE / NUTRITION		
. Dr CORBONNOIS Pauline *		04 79 75 78 95
PNEUMOLOGIE		
. Dr LIEUTAUD Jacques *		04 79 96 36 26
ONCOLOGIE - HEMATOLOGIE		
. Dr MILLE Dominique / Dr REBISCHUNG Christine (Oncologie)		04 79 26 80 61
. Dr ROQUES Bertrand (Oncologie digestive)		04 79 26 81 36
. Dr CORM Selim / Dr SENECAI Delphine (Hématologie)		04 79 26 80 61
MEDECINE / MEDECINE A ORIENTATION PALLIATIVE		04 79 26 80 80
. Dr BRULEY David / Dr SAINT GUILHEM Philippine		
SSR		
. Dr BONIN Christelle / Dr PAYRAUD Elodie		04 79 26 82 04
UNITE EPILEPSIE ET SOMMEIL		
. Dr DOUDOUX Hannah / Dr HAMELIN Sophie / Dr SYLVESTRE Manon *		04 85 86 00 90
. Dr LIEUTAUD Jacques *		04 79 96 36 26
. Dr PORRET Cédric *		04 79 61 57 69
. Dr WEICK Diane *		04 79 71 45 80
RADIOLOGIE - ECHOGRAPHIE - IRM - SCANNER		
. RADIOLOGIE		04 79 26 83 83
. SCANNER		04 79 26 83 77
. IRM		04 79 26 83 81
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES		04 79 26 84 84
LABORATOIRE D'ANATOMO PATHOLOGIE		
. CHAMBERY		04 79 68 69 50
. PRINCY		04 50 45 05 91
URGENTES		
. Dr ALVAREZ Antonio / Dr DUMOULIN Bertrand / Dr FEUILLAT Alain /		
. Dr JONQUIERT-LATARJET Aude / Dr LARBI Boubaker / Dr MEFAREY Antoine /		
. Dr MELLOT Pierre-Benoit / Dr PANTALEO Valérie		

*Ces médecins ont leur cabinet de consultations à l'extérieur du Médipôle



Coordonnées GPS de Médipôle : **05° 58' 13" - 45° 32' 41" N**

Médipôle de Savoie
 300 Avenue des Massettes
 73190 CHALLES-LES-EAUX